



CGB



CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE
DES PLANTEURS DE BETTERAVES

PAC

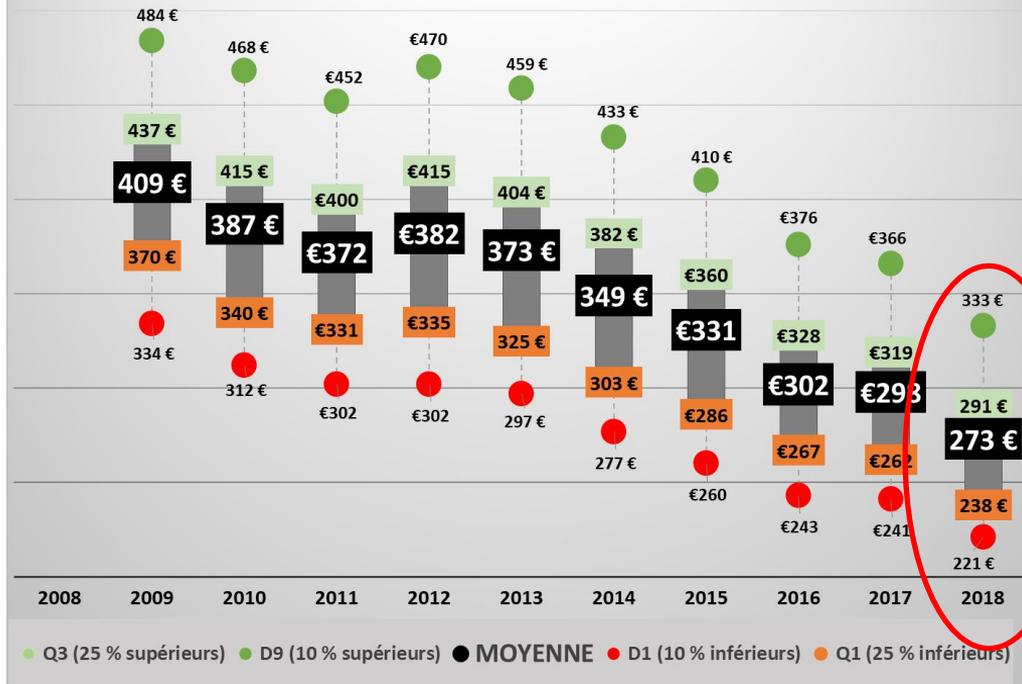
Où en est-on ?

2021TMC080 – Comm Eco CGB, 05/05/2021

LE SYNDICALISME BETTERAVIER

EN ACTION

Evolution des aides de la PAC aux exploitations betteravières
source RICA France - traitement Pluriagri



- 33 % en 10 ans

Par hectare de Betterave :

- 273 €/ha en France
- 354 €/ha en Belgique
- 373 €/ha en Allemagne
- 436 €/ha aux Pays-Bas
- 656 €/ha en Pologne



Alors que la PAC reste nécessaire :
En 2018, 1/3 des exploitations betteravières
auraient eu un résultat négatif, sans aide PAC...

- Mise en place en 2023, à partir de Plans Stratégiques Nationaux (budget validé)
- Deux volets :
 - ✓ Européen :
 - 3 règlements à revoir, dont organisation commune de marché
 - Trilogue jusque mi 2021
 - Telescopage avec les stratégies Green Deal (Biodiversité, Farm to Fork).
 - ✓ National :
 - Implémentation d'un Plan National Stratégique, selon recommandation de la CE (*'plus de compétitivité, plus d'environnement'*)
 - A déposer en mai 2021
 - Telescopage avec élections (et ambitions) régionales

- Ce que la CGB défend:

- ✓ Gestion des marchés :

- *Intervention publique : inclure le sucre*
- *Réaction de la CE sous 30 jours en cas de dépassement prix de référence*

- ✓ OP : faciliter la mise en œuvre

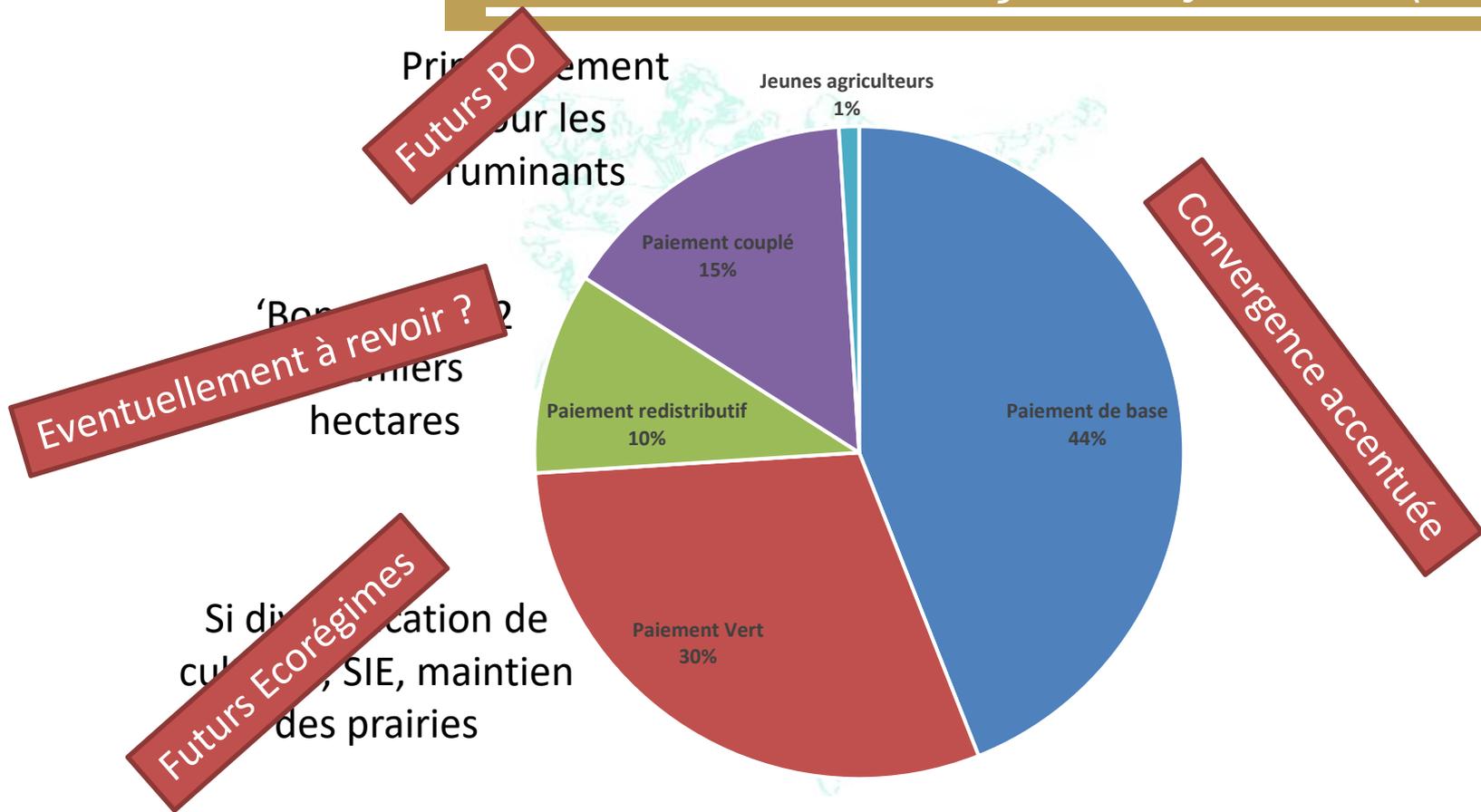
- ✓ Interprofession : permettre de s'emparer des sujets économiques



- **Courrier sur l'intervention envoyé le 24/04, commun FR, BE, PL puis DE**
- **Trilogue décisif : 26-27 mai**

On se concentrera aujourd'hui sur le P1

Situation française aujourd'hui (7 Mds €)



- Pour mémoire, si non respect, réfection sur les aides, à un taux fixé sur le degré de gravité (en général 3 %)
- **BCAE 8 : vers une rotation effective à la parcelle ?**
 - Demande des producteurs : rotation des cultures ou d'autres pratiques visant à préserver le potentiel du sol, comme la diversification des cultures ou des pratiques équivalentes **à l'échelle des terres arables de l'exploitation.**
 - 23 avril 2021 : Rotation des cultures (=culture différente d'une année sur l'autre) avec possibilité laissée aux Etats-Membres d'y inclure des pratiques comme le semis direct ou les cultures secondaires intermédiaires « *à condition qu'elles soient gérées de manière à assurer la protection des sols* »
- **BCAE 9 : quel % de surface non productive (vs 5 % SIE actuellement) ?**

- **Enjeu : 20 à 30 % du P1 : jusqu'à 75 €/ha (62 €/ha si 25 %) !**
- **Tous les ans, l'agriculteur a le choix entre 3 voies d'accès :**
 - ✓ Certification
 - ✓ Diversité des cultures
 - ✓ Pourcentage de surfaces non productives
- **Ce choix définirait le niveau de l'écorégime pour l'exploitation:**
 - ✓ A priori 2 niveaux ('standard' ou 'supérieur') ?
Mais ne pas exclure de la réflexion l'éventualité d'un niveau 'sans Ecorégime' ?!
 - ✓ Quelle différence financière entre les niveaux ?

- Les niveaux :
 - ✓ Niveau supérieur : Bio. Eventuellement le HVE ?
 - ✓ Niveau standard : « Autres voies de certification à définir ».

→ Exploitations betteravières :
une clé d'entrée qui sera vraisemblablement peu
utilisée en l'état ?

A faire évoluer :

- Un seul niveau (certification = coût)
- Certification environnemental 2 ?
- Agriculture de précision ?

NB : premiers résultats d'audit :

Exploitation	Dpt	Note HVE			
		Biodiv	Phyto	Ferti	Eau
Exploitation 1	60	16	12,9	17	Sans Objet
Exploitation 2	95	16	9,8	17	Sans Objet
Exploitation 3	02	19	14,8	16	Sans Objet
Exploitation 4	80	10	9,6	14	11
Exploitation 5	45	20	10	13	16
Exploitation 6	02	15	9,2	18	Sans Objet
Exploitation 7	80	13	6,7	15	12
Exploitation 8	60	13	4,6	6	Sans Objet
Exploitation 9	45	13	10	13	17
Exploitation 10	67	10	10,3	11	Sans Objet
Exploitation 11	02	20	8,9	13	12
Exploitation 12	77	13	12	13	Sans Objet
<i>Note moyenne</i>		<i>14,8</i>	<i>9,9</i>	<i>13,8</i>	<i>13,6</i>

- Calculer le pourcentage d'infrastructures agroécologiques non-productive par SAU :
 - ✓ Niveau supérieur : > 10 %
 - ✓ Niveau standard : entre 6 et 10 %
- Haies
- Alignement d'arbres (espacés d'au moins 5 mètres)
- Arbres isolés
- Bosquets (dans la limite de 50 ares)
- Mares (dans la limite de 50 ares)
- Fossés (largeur max 10 mètres)
- Bordures non productives de largeur minimale de 5 mètres
- Jachères
- Jachères mellifères
- Murs traditionnels
- Autres zones humides

→ **Exploitations betteravières :**
une clé d'entrée qui sera vraisemblablement très peu utilisée

- En fonction de l'ensemble :
 - ✓ GC : le nombre de cultures implantées permettra de calculer un nombre de points
 - ✓ Prairies : le pourcentage de prairies permanentes sera pris en compte
 - ✓ Culture pérenne : le pourcentage de couvertures inter-rang sera pris en compte
- Ce classement permettra de se situer en niveau 'supérieur' ou 'standard'

→ **Exploitations betteravières :**
La clé d'entrée la plus courante ?

Catégories et regroupements de cultures	Barème
Prairie temporaire	Au moins 5 % des TA : 2 pts > 30 % : 3 pts > 50 % : 4 pts
Protéagineux	Au moins 5 % des TA : 2 pts Au moins 10 % des TA : 3 pts
1. Céréales d'hiver 2. Céréales de printemps + plantes sarclées 3. Oléagineux de printemps 4. Oléagineux d'hiver	Au moins 10 % des TA pour l'ensemble : 1 pt Au moins 2 des 4 catégories > 10 % des TA chacune : 2 pts Au moins 3 des 4 catégories > 10 % des TA chacune : 3 pts Au moins 4 des 4 catégories > 10 % des TA chacune : 4 pts
Autres cultures + cultures à potentiel de diversification	Au moins 5% des TA : 1 pt Au moins 10% des TA : 2 pts Au moins 25 % des TA : 3 pts Au moins 50 % des TA : 4 pts Au moins 75 % des TA : 5 pts

TA : Terres Arables

Propositions DGPE:
 Supérieur : 5 points ou plus
 Standard : 4 points

- **D'après le RICA :**
 - ✓ 25 % des exploitations françaises sont en dessous de 4 points
 - ✓ En l'état, 50 à 60 % des exploitations françaises sont en dessous de 5 point

- **Selon les fermes types betteraves :**
 - ✓ **Alsace : 2 points**
 - ✓ **Ile de France, Centre, Yonne : entre 2 et 3 points**
 - ✓ NPDC, Picardie, Normandie : entre 4 et 6 points
 - ✓ Ardennes, Aube, Marne : entre 4 et 6 points

	Exemples d'exploitations situées en :							
	Seine et Marne	Yonne	Alsace	Oise	Nord-Pas de Calais	Eure	Aisne	Marne
(Surfaces indiquées en ha)								
Prairie permanente				5				
Prairie temporaire, dont jachères		8			3		15	
Protéagine							15	
Céréale d'hi							10	43
Céréale de prin							95	34
Plantes sarcl							5	
Oléagineux de pr							65	34
Oléagineux d'								3
Autres cultu								
Surface totale en terres arables	203	238	117	216	3/6	154	335	165
Nombre de cultures sur l'exploitation	5	7	5	4	6	6	6	7
Points selon proposition actuelle de la DGPE	2	3	3	4	4	4	5	6

A analyser au cas par cas ...

- Scission 'Plantes sarclées et céréales de printemps', et descendre seuil à 5 %
(contre 10 % pour l'ensemble actuellement)
- Diminuer le seuil de points pour les prairies temporaires : 1 points dès 2 %
(contre 2 points dès 5 %) *NB : éventualité de 2 points dès 5 ha ?*
- Faciliter l'accès en protéagineux : 1 point dès 2 %
(contre > 5 % (ou > 5 ha) : 2 points ; > 10 % : 3 points)
- Faciliter l'accès en oléagineux : identique à protéagineux
(contre Printemps : 1 point dès 5 %, hiver : 1 point dès 7 %)

Permet l'accès pour > 80 % des exploitations...
... mais n'est pas suffisant !

Les cas-types qui fonctionnaient déjà :

		Marne				
		ha	%	Point DGPE	Points propositions	
Prairie permanente						
Prairie temporaire, dont jachères						
Protéagineux	Pois					
	Luzeerne	19	12%	3	3	
Céréale d'hiver	Blé	43	26%	1	1	
	Orge d'hiver	17	10%			
Céréale de printemps	Orge de printemps	34	21%	1	1	
	Maïs					
Plantes sarclées	Betterave	34	21%		1	1
	Pomme de terre	3	2%			
Oléagineux de printemps	Colza de printemps				2	
	Tournesol					
Oléagineux d'hiver	Colza d'hiver	15	9%	1		
Autres cultures	Lin					
	Légume de printemps					
	Autres					
Surface totale en terres arables		165	100%			
Nombre de cultures sur l'exploitation		7				
Points totaux				6	8	

Les cas-types qui fonctionnaient déjà :

		Aisne			
		ha	%	Point DGPE	Points propositions
Prairie permanente					
Prairie temporaire, dont jachères		15	4%		1
Protéagineux	Pois	45	13%	3	3
	Luzerne				
Céréale d'hiver	Blé	110	33%	1	1
	Orge d'hiver				
Céréale de printemps	Orge de printemps	95	28%	1	1
	Maïs	5	1%		
Plantes sarclées	Betterave	65	19%		
	Pomme de terre				
Oléagineux de printemps	Colza de printemps				
	Tournesol				
Oléagineux d'hiver	Colza d'hiver				
Autres cultures	Lin				
	Légume de printemps				
	Autres				
Surface totale en terres arables		335	100%		
Nombre de cultures sur l'exploitation		6			
Points totaux				5	7

Les cas-types qui passent de 'standard' à 'supérieur':

		Eure			
		ha	%	Point DGPE	Points propositions
Prairie permanente					
Prairie temporaire, dont jachères					
Protéagineux	Pois				
	Luzerne				
Céréale d'hiver	Blé	76	49%	1	1
	Orge d'hiver				
Céréale de printemps	Orge de printemps	18	12%	1	1
	Maïs				
Plantes sarclées	Betterave	18	12%		
	Pomme de terre	22	14%		
Oléagineux de printemps	Colza de printemps				
	Tournesol				
Oléagineux d'hiver	Colza d'hiver				
Autres cultures	Lin	20	13%	2	2
	Légume de printemps				
	Autres				
Surface totale en terres arables		154	100%		
Nombre de cultures sur l'exploitation		6			
Points totaux				4	5

Les cas-types qui passent de 'standard' à 'supérieur':

		Oise			
		ha	%	Point DGPE	Points propositions
Prairie permanente		5			
Prairie temporaire, dont jachères					
Protéagineux	Pois				
	Luzerne				
Céréale d'hiver	Blé	118	55%	1	1
	Orge d'hiver				
Céréale de printemps	Orge de printemps			1	
	Maïs				
Plantes sarclées	Betterave	45	21%		1
	Pomme de terre				
Oléagineux de printemps	Colza de printemps				3
	Tournesol				
Oléagineux d'hiver	Colza d'hiver	35	16%	1	
Autres cultures	Lin	18	8%	1	1
	Légume de printemps				
	Autres				
Surface totale en terres arables		216	100%		
Nombre de cultures sur l'exploitation		4			
Points totaux				4	6

Les cas-types qui passent de 'standard' à 'supérieur':

		Somme			
		ha	%	Point DGPE	Points propositions
Prairie permanente					
Prairie temporaire, dont jachères					
Protéagineux	Pois				
	Luzerne				
Céréale d'hiver	Blé	86	51%	1	1
	Autres	10,5	6%		
Céréale de printemps	Orge de printemps		0%	1	1
	Maïs	1,8	1%		
Plantes sarclées	Betterave	20	12%		
	Pomme de terre	16,5	10%		
Oléagineux de printemps	Colza de printemps			1	3
	Tournesol				
Oléagineux d'hiver	Colza d'hiver	23	14%		
Autres cultures	Lin	5,1	3%	1	1
	Légume de printemps	7	4%		
	Autres				
Surface totale en terres arables		169,9	100%		
Nombre de cultures sur l'exploitation		8			
Points totaux				4	6

Les cas-types qui sont récupérés:

		Yonne			
		ha	%	Point DGPE	Points propositions
Prairie permanente					
Prairie temporaire, dont jachères		8	3%		1
Protéagineux	Pois				
	Luzerne				
Céréale d'hiver	Blé	101	42%	1	1
	Orge d'hiver	39	16%		
Céréale de printemps	Orge de printemps	3	1%	1	1
	Maïs	14	6%		
Plantes sarclées	Betterave	20	8%		
	Pomme de terre				
Oléagineux de printemps	Colza de printemps				3
	Tournesol				
Oléagineux d'hiver	Colza d'hiver	53	22%	1	
Autres cultures	Lin				
	Légume de printemps				
	Autres				
Surface totale en terres arables		238	100%		
Nombre de cultures sur l'exploitation		7			
Points totaux				3	7

Les cas-types où les propositions ne sont pas suffisantes :

		Nord Pas de Calais			
		ha	%	Point DGPE	Points propositions
Prairie permanente					
Prairie temporaire, dont jachères		3	1%		
Protéagineux	Pois				
	Luzerne				
Céréale d'hiver	Blé	152	40%	1	1
	Orge d'hiver				
Céréale de printemps	Orge de printemps			1	
	Maïs				
Plantes sarclées	Betterave	45	12%		1
	Pomme de terre	127	34%		
Oléagineux de printemps	Colza de printemps				
	Tournesol				
Oléagineux d'hiver	Colza d'hiver				
Autres cultures	Lin	13	3%	2	2
	Légume de printemps	36	10%		
	Autres				
Surface totale en terres arables		376	100%		
Nombre de cultures sur l'exploitation					6
Points totaux				4	4

D'où la proposition supplémentaire : + 1 point dès 5/6 cultures

Les cas-types où les propositions ne sont pas suffisantes :

		Alsace			
		ha	%	Point DGPE	Points propositions
Prairie permanente					
Prairie temporaire, dont jachères					
Protéagineux	Pois				
	Luzerne				
Céréale d'hiver	Blé	47	40%	1	1
	Orge d'hiver				
Céréale de printemps	Orge de printemps			1	1
	Maïs	45	38%		
Plantes sarclées	Betterave	17	15%		1
	Pomme de terre	8	7%		
Oléagineux de printemps	Colza de printemps				
	Tournesol				
Oléagineux d'hiver	Colza d'hiver				
Autres cultures	Lin				
	Légume de printemps				
	Autres	8	7%	1	1
Surface totale en terres arables		117	100%		
Nombre de cultures sur l'exploitation					5
Points totaux					3
					4

D'où la proposition supplémentaire : + 1 point dès 5/6 cultures

Les cas-types où les propositions ne sont pas suffisantes :

		Seine et Marne			
		ha	%	Point DGPE	Points propositions
Prairie permanente					
Prairie temporaire, dont jachères					
Protéagineux	Pois				
	Luzerne				
Céréale d'hiver	Blé	84	41%	1	1
	Orge d'hiver	14	7%		
Céréale de printemps	Orge de printemps	28	14%	1	1
	Maïs	29	14%		
Plantes sarclées	Betterave	48	24%	1	1
	Pomme de terre				
Oléagineux de printemps	Colza de printemps				
	Tournesol				
Oléagineux d'hiver	Colza d'hiver				
Autres cultures	Lin				
	Légume de printemps				
	Autres				
Surface totale en terres arables		203	100%		
Nombre de cultures sur l'exploitation		5			
Points totaux				2	3

D'où la proposition supplémentaire : + 1 point dès 5/6 cultures
Et : bonifier les intercultures

- Scission 'Plantes sarclées et céréales de printemps', et descendre seuil à 5 %
- Diminuer le seuil de points pour les prairies temporaires
- Faciliter l'accès en protéagineux et en oléagineux

Permet l'accès pour > 80 % des exploitations

Et :

- 1 point supplémentaire dès 5-6 cultures (DGPE est opposée)
- Bonifier les intercultures (monitoring ?)

Note : restent en suspens:

- Accidents climatiques : quelles garanties pour le planteur ?
- Assolement en commun : comment les valoriser ?

Calendrier :

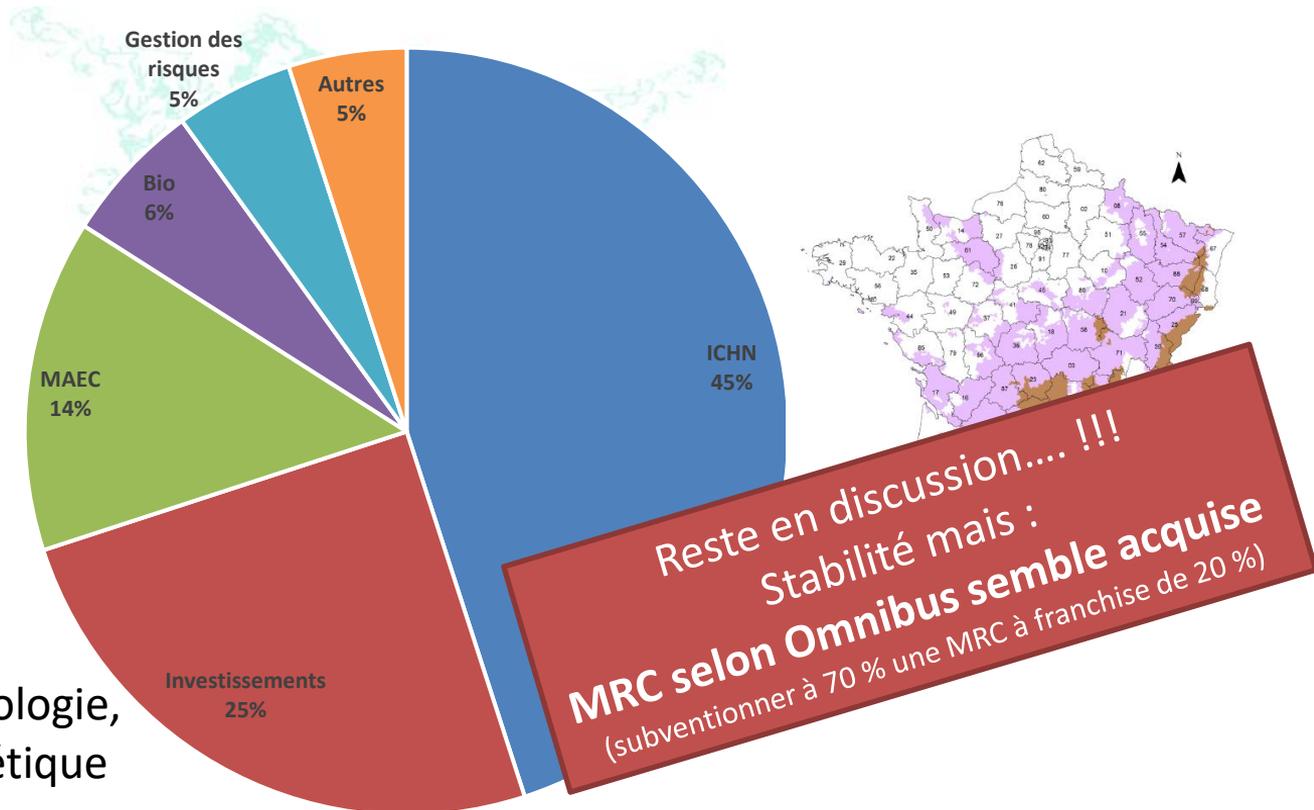
- Rencontres DGPE, courrier Ministre, alerte Havard sur problématique NNI
- Premières déclarations du ministre très prochainement

Le II^{er} Pilier, pour mémoire

Situation française aujourd'hui (2 Mds €)

mesures agro-
environnementales
et climatiques

Elevage, agroécologie,
sobriété énergétique
des exploitations



#AmbitionPACjuste
Oui à un programme vert « écorégime »
accessible à tous les agriculteurs engagés
dans une transition agroécologique.

Oui à une PAC juste & équilibrée !

#AmbitionPACjuste
15 % des agriculteurs en zones intermédiaires
pourraient faire faillite à fin 2021.
La PAC est essentielle.

Oui à une PAC juste & équilibrée !

